

Faites vos démarches

Site du service public





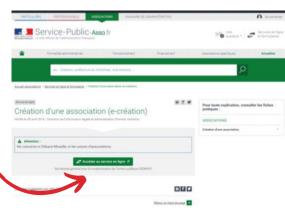


Il est désormais obligatoire d'effectuer toutes vos démarches concernant la création, la modification, la gestion de votre association, dissolution, publication au Journal officiel, en ligne, sur le site du service public, rubrique associations.



Le site du service public ici

Vous trouverez ensuite toutes les rubriques les plus fréquemment utilisées. Cliquez sur "création d'association".



Créer votre compte



Vous accèderez ensuite au formulaire en ligne vous permettant de créer votre compte (il s'agira de faire la même opération lorsque le compte sera créé, pour faire vos démarches).



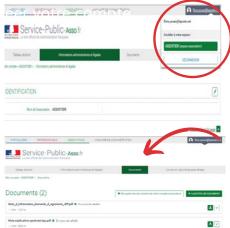
Il existe plusieurs façon de se connecter ou de créer un compte:

- Vous pouvez créer un compte classique avec un mail et un mot de passe de votre choix en cliquant sur "créer votre compte association"
- Vous connecter avec d'autres identifiants en cliquant sur "se connecter avec France Connect". Vous aurez ici la possibilité de vous connecter avec vos identifiants "Impots.gouv", "Ameli", "La poste"...

Vous n'aurez plus qu'a suivre la procédure de création de compte avec vos informations personnelles, puis confirmer la création sur le mail reçu à l'adresse indiquée.



Il vous sera désormais possible de renseigner toutes les informations concernant votre association, les dirigeants, et d'y télécharger les pièces constitutives de la création du dossier (PV d'AG, Liste des membres du bureau, Statuts...)

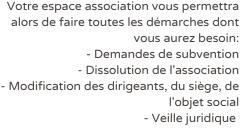


ENTERSTIER SURVINT > Vous pourrez revenir à tout moment à votre

Service-Public-Asso.fr

compte en cliquant sur l'onglet en haut à droite de l'écran et en sélectionnant votre espace association

Vous aurez alors accès à une barre latérale vous permettant de naviguer facilement et de trouver les informations dont vous aurez besoin. Aussi, l'administration yous transmettra vos attestations via l'onglet "Documents"





A retenir

- Conservez bien les mots de passe de votre espace ainsi que du mail rattaché au compte.
- Aller visiter votre espace régulièrement et vérifier les messages laissés par l'administration
- N'hésitez pas a explorer toutes les fonctionnalités du site pour vous l'approprier; l'outil est bien pensé, il suffit de le métriser!
- Lisez les espace "Aide" du site qui vous indiquerons les étapes des processus que vous n'avez pas compris.